

## SECTION 1 Identification

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Gly-Vak  
Code du produit : Formule: LB-GLYVAK/4  
Numéro de pièce: SP-GVAK series

### 1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Agent de nettoyage, Utilisation industrielle

### 1.4. Données relatives au fournisseur

#### Fournisseur

Celeste Industries Corporation  
8007 Industrial Park Road  
Easton, Maryland 21601 USA  
T 1-410-822-5775  
[info@celestecorp.com](mailto:info@celestecorp.com) - [www.celestecorp.com](http://www.celestecorp.com)

#### Distributeur

ITW Permatex Canada  
2360 Bristol Circle, Ste 101  
Oakville, ON, L6H 6M5  
Canada  
T 1-800-241-8334

### 1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence chimique, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, appelez le CHEMTREC (24 heures) Pour les États-Unis et le Canada: 1-800-424-9300; Pour les pays autres que les États-Unis et le Canada (appels en PCV acceptés): 1-703-527-3883

## SECTION 2 Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification GHS

Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1C  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) : Danger  
Mentions de danger (GHS) : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
Conseils de prudence (GHS) : Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs.  
Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
Porter des vêtements de protection, des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.  
En cas d'ingestion: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

# Gly-Vak

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.  
Garder sous clef.  
Éliminer le contenu et le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Dangers liés aux utilisations connues ou raisonnablement prévues

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Dangers non classés ailleurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.5. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable.

## SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	Conc. (% m/m)
Acide l-(++)-lactique	Acide l-(++)-lactique Propanoic acid, 2-hydroxy-, (S)- / (S)-2-Hydroxypropanoic acid / (S)-Lactic acid / (S)-(+)-Lactic acid / L-(+)-Lactic acid / (+)-Lactic acid / Lactic acid, L- / Propanoic acid, 2-hydroxy-, (2S)- / Sarcosylactic acid / (S)-(+)-2-Hydroxypropanoic acid / (+)-2-Hydroxypropanoic acid / L-2-Hydroxypropanoic acid / L-(+)-lactic acid / Lactic acid, l-	n° CAS: 79-33-4	3-7
Acide 1-octanesulfonique, sel de sodium	Acide 1-octanesulfonique, sel de sodium 1-Octanesulfonic acid, sodium salt / Octylsulfonate, sodium / Sodium octanesulphonate / 1-Octanesulfonic acid, sodium salt (1:1) / Sodium octane-1-sulphonate / 1-Octanesulfonate, sodium / Sodium octane-1-sulphonate monohydrate / Sodium octane-1-sulfonate / Sodium caprylyl sulfonate	n° CAS: 5324-84-5	0,5-1,5
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16 (Alt CAS 27176-87-0 85536-14-7)	Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16 Benzenesulphonic acid, C10-16-alkyl derivatives / C10-16-Alkylbenzenesulfonic acid / Alkyl(C10-16)benzenesulfonic acid / Alkyl(C10-16) derivatives of benzenesulfonic acid	n° CAS: 68584-22-5	0,5-1,5
Acide dodécylbenzènesulfonique	Acide dodécylbenzènesulfonique dodécylbenzènesulfonique	n° CAS: 27176-87-0	0,5-1,5

# Gly-Vak

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	Conc. (% m/m)
Acide benzènesulfonique, dérivés 4-sec-C10-13-alkylés	Acide benzènesulfonique, dérivés 4-sec-C10-13-alkylés Derivatives, benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec- alkyl / Benzenesulphonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivatives / 4- C10-13-sec-alkylbenzenesulfonic acid / 4-C10-13-sec- Alkylbenzenesulfonic acid / Benzenesulfonic acid, C10-13- sec-alkyl derivatives / 4-C10-13-sec-Alkyl benzenesulfonic acid derivatives	n° CAS: 85536-14-7	0,5-1,5
α-Hydro-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), éthers monoalkyliques en C8-10, phosphates	α-Hydro-ω-hydroxypoly(oxyéthylène), éthers monoalkyliques en C8-10, phosphates C8-10-Alkyl alcohol ethoxylate, phosphate ester / Polyethyleneglycol monoalkyl (C8-10) ether phosphate / Polyethylene glycol mono alkyl (C8-10) ether phosphate / .alpha.-Hydroxy-.omega.-hydroxypoly(oxy-1,2- ethanediyl)alkyl (C8-10) ethers phosphate / C8-10 Alkyl alcohol ethoxylate (4EO), phosphate ester	n° CAS: 68130-47-2	0,1-1
Sodium (hydroxyde de)	Soude caustique / soude caustique / hydroxyde de sodium	n° CAS: 1310-73-2	0,1-0,5

\*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

## SECTION 4 Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Provoque des brûlures des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque des graves brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

### 4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Autre avis médical ou traitement	: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
----------------------------------	---

# Gly-Vak

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

### SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

#### 5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Des fumées irritantes.

#### 5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

### SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

##### Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus.

##### Pour les secouristes

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

### SECTION 7 Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Ne pas avaler. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Veiller à une ventilation adéquate.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.

#### 7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Garder sous clef.

# Gly-Vak

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

### SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)	
<b>USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
ACGIH® TLV® C	2 mg/m <sup>3</sup>
<b>USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
OSHA PEL TWA	2 mg/m <sup>3</sup>
<b>USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
IDLH	10 mg/m <sup>3</sup>
<b>USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
NIOSH REL (Ceiling)	2 mg/m <sup>3</sup>
US-NIOSH catégorie chimique	SK: DIR(COR) Apr 2011

#### 8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

<b>Protection des mains:</b>
Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.
<b>Protection oculaire:</b>
Porter un appareil de protection des yeux/du visage
<b>Protection de la peau et du corps:</b>
Porter un vêtement de protection approprié
<b>Protection des voies respiratoires:</b>
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

#### Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: Ambré. Brun clair
Odeur	: Aucun
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible

# Gly-Vak

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

pH	: < 3
Point de fusion	: 0 °C / 32 °F
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 100 °C / 212 °F
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C/ 68 °F	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,95 – 1,05
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non oxydant.
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

### Acide I-(++)-lactique

Point d'ébullition	> 100 °C
Pression de la vapeur	≈ 0,0286 mm Hg Temp.: 25 °C
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

### Sodium (hydroxyde de)

Point d'ébullition	1390 °C
Pression de la vapeur	0 hPa (at 20 °C)
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

### Acide dodécylbenzènesulfonique

Point d'ébullition	204,5 °C
Point d'éclair	149 °C (closed cup)
Température d'auto-inflammation	> 300 °C
Pression de la vapeur	0 mm Hg Temp.: 25 °C Remarks on result: 'other:'
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

### Acide benzènesulfonique, dérivés 4-sec-C10-13-alkylés

Point d'ébullition	189,05 °C Atm. press.: 102,1 kPa
Point d'éclair	196,9 °C (closed cup)
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

## 9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Gly-Vak

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

### SECTION 10 Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Risque de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matières incompatibles.

#### 10.5. Matériaux incompatibles

Bases fortes. Oxydants forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Des fumées irritantes.

### SECTION 11 Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

#### Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16 (68584-22-5)

DL50 orale rat	775 mg/kg (Source: CHEMVIEW)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 inhalation rat	> 1,9 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

#### Acide I-(++)-lactique (79-33-4)

DL50 orale rat	3730 mg/kg (Source: IUCLID)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Source: NICNAS)
CL50 inhalation rat	> 7,94 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

#### Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)

DL50 orale rat	325 mg/kg (Source: OECD_SIDS)
DL50 cutanée lapin	1350 mg/kg (Source: NLM_HSDB)

#### Acide dodécylbenzènesulfonique (27176-87-0)

DL50 orale rat	1260 mg/kg (Source: JAPAN_GHS)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Remarks on results: other:
DL50 cutanée lapin	631 – 1000 mg/kg (Source: CHEMVIEW)

# Gly-Vak

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

<b>Acide dodécylbenzènesulfonique (27176-87-0)</b>	
CL50 inhalation rat	0,31 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male, Remarks on results: other:
<b>Acide benzènesulfonique, dérivés 4-sec-C10-13-alkylés (85536-14-7)</b>	
DL50 orale rat	1219 mg/kg (Source: IUCLID)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des graves brûlures de la peau. pH: < 3
<b>Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)</b>	
pH	12 (conc: 0.05 % (solution))
<b>Acide dodécylbenzènesulfonique (27176-87-0)</b>	
pH	< 1 Temp.: 25 °C Remarks on result: 'other:'
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: < 3
<b>Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)</b>	
pH	12 (conc: 0.05 % (solution))
<b>Acide dodécylbenzènesulfonique (27176-87-0)</b>	
pH	< 1 Temp.: 25 °C Remarks on result: 'other:'
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
<b>Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)</b>	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
<b>Acide 1-octanesulfonique, sel de sodium (5324-84-5)</b>	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	> 430 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
<b>Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16 (68584-22-5)</b>	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEL (dermique,rat/lapin,90 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
<b>Acide dodécylbenzènesulfonique (27176-87-0)</b>	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	200 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

# Gly-Vak

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

<b>Acide dodécylbenzènesulfonique (27176-87-0)</b>	
LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	286 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	100 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	< 286 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male

Danger par aspiration : Non classé

<b>Gly-Vak</b>	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

<b><math>\alpha</math>-Hydro-<math>\omega</math>-hydroxypoly(oxyéthylène), éthers monoalkyliques en C8-10, phosphates (68130-47-2)</b>	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

<b>Acide 1-octanesulfonique, sel de sodium (5324-84-5)</b>	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

<b>Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16 (68584-22-5)</b>	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

<b>Acide I-(++)-lactique (79-33-4)</b>	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

<b>Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)</b>	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

<b>Acide dodécylbenzènesulfonique (27176-87-0)</b>	
Viscosité, cinématique	905,66 mm <sup>2</sup> /s

<b>Acide benzènesulfonique, dérivés 4-sec-C10-13-alkylés (85536-14-7)</b>	
Viscosité, cinématique	1618,868 mm <sup>2</sup> /s

Symptômes/effets après inhalation	: Provoque des brûlures des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque des graves brûlures de la peau. Les symptômes peuvent inclure rougeur, douleur, cloques.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

## SECTION 12 Données écologiques

### 12.1. Écotoxicité

Écologie - général	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

# Gly-Vak

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

<b>Acide 1-octanesulfonique, sel de sodium (5324-84-5)</b>	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	421 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
<b>Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16 (68584-22-5)</b>	
CL50 - Poisson [1]	3 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	2,9 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
<b>Acide l-(++)-lactique (79-33-4)</b>	
CL50 - Poisson [1]	320 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [semi-static] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	240 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	100 – 180 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [2]	180 – 320 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
<b>Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)</b>	
CL50 - Poisson [1]	45,4 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	40 mg/l
<b>Acide dodécylbenzènesulfonique (27176-87-0)</b>	
CL50 - Poisson [1]	10,8 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CE50 - Crustacés [1]	5,88 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	3,5 – 10 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [static])
CE50 72h - Algues [1]	65,4 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	21 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	29 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
<b>Acide benzènesulfonique, dérivés 4-sec-C10-13-alkylés (85536-14-7)</b>	
CL50 - Poisson [1]	5,6 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Cyprinus carpio [flow-through] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	5,2 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	36 mg/l (Species: Desmodesmus subspicatus)
NOEC (chronique)	1,18 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

## 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Gly-Vak</b>	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

# Gly-Vak

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

<b><math>\alpha</math>-Hydro-<math>\omega</math>-hydroxypoly(oxyéthylène), éthers monoalkyliques en C8-10, phosphates (68130-47-2)</b>	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
<b>Acide 1-octanesulfonique, sel de sodium (5324-84-5)</b>	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
<b>Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16 (68584-22-5)</b>	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
<b>Acide l-(++)-lactique (79-33-4)</b>	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
<b>Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)</b>	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
<b>Acide dodécylbenzènesulfonique (27176-87-0)</b>	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
<b>Acide benzènesulfonique, dérivés 4-sec-C10-13-alkylés (85536-14-7)</b>	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Gly-Vak</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
<b>Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16 (68584-22-5)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2 (at 23 °C)
<b>Acide l-(++)-lactique (79-33-4)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,54 (at 25 °C)
<b>Acide dodécylbenzènesulfonique (27176-87-0)</b>	
FBC - Poissons [1]	(119 L/kg (whole body w.w.))
<b>Acide benzènesulfonique, dérivés 4-sec-C10-13-alkylés (85536-14-7)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,2 (at 23 °C (at pH 3.7))

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Gaz à effet de serre fluorés	: Non
Autres informations	: Aucun autre effet connu.

## SECTION 13 Données sur l'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

# Gly-Vak

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

### SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TMD

DOT	TMD
<b>14.1. Numéro ONU</b>	
UN1760	UN1760
<b>14.2. Désignation officielle pour le transport</b>	
Corrosive liquids, n.o.s. (L-Lactic acid)	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Acide L-lactique)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
8	8
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	
III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

### 14.6. Transport en vrac

Non applicable

### 14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

#### DOT

N° ONU (DOT)	: UN1760
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	: IB3 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized, except for UN2672 (also see Special Provision IP8 in Table 2 for UN2672). T7 - 4 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling. TP28 - A portable tank having a minimum test pressure of 2.65 bar (265 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 2.65 bar or less based on the MAWP of the hazardous material, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	: 154
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 203
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 241
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	: 5 L
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	: 60 L

# Gly-Vak

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.  
DOT Arrimage - Autre information : 40 - Stow "clear of living quarters"

**TMD**  
N° ONU (TDG) : UN1760  
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD) : 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3).  
(2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique :  
a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A.;  
b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.;  
c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A.;  
d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.;  
e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A.  
(3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant :  
a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME;  
b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX.

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 5 L  
Quantités exemptées (TDG) : E1  
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 5 L  
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 154

## SECTION 15 Informations sur la réglementation

### 15.1. Réglementations fédérales


Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus)

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus)

### 15.2. Règlements internationaux

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.3. Règlement national

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Acide sulfurique, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, et Soufre (dioxyde de), reconnu par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres effets nocifs sur la reproduction. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

## SECTION 16 Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

# Gly-Vak

## Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

---

Date de révision : 2025-10-10  
Date d'émission : 2025-10-10  
Autres informations : Aucun.  
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.  
[www.Nexreg.com](http://www.Nexreg.com)



SDS HazCom 2024 - WHMIS 2022 (Nexreg) 2025

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.